maître d'ouvrage

Commune de Chameyrat

Plan Local d'Urbanisme

ELABORATION

Prescrite le
20 Juin 2014

PORTER A CONNAISSANCE DE L'ETAT

Document graphique

PLAN au 1/10000

Novembre 2014

maître d'oeuvre

Direction Départementale des Territoires de la Corrèze

Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service
Planification et
Logement
Unité
Planification et
Territoires

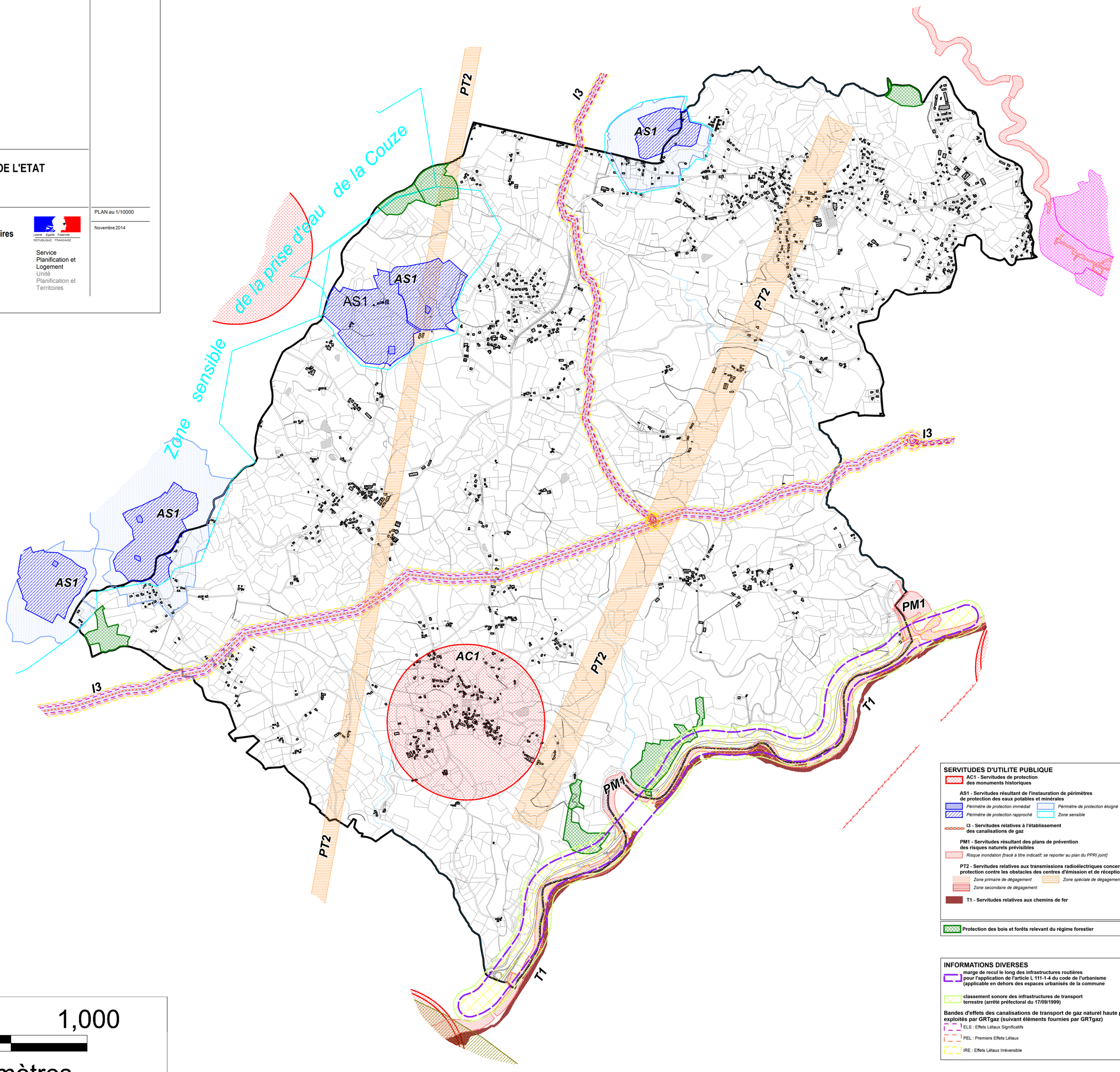

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

Périmètre de protection immédiat
Périmètre de protection éloigné
Périmètre de protection rapproché
Zone sensible

I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de gaz

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles

Risque inondation [tracé à titre indicatif; se reporter au plan du PPRI joint]

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception

Zone primaire de dégagement
Zone spéciale de dégagement
Zone secondaire de dégagement

T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer

Protection des bois et forêts relevant du régime forestier

INFORMATIONS DIVERSES

marge de recul le long des infrastructures routières pour l'application de l'article L 111-1-4 du code de l'urbanisme (applicable en dehors des espaces urbanisés de la commune

classement sonore des infrastructures de transport terrestre (arrêté préfectoral du 17/09/1999)

Bandes d'effets des canalisations de transport de gaz naturel haute pression exploités par GRTgaz (suivant éléments fournies par GRTgaz)

ELS : Effets Létaux Significatifs

PEL : Premiers Effets Létaux

IRE : Effets Létaux Irréversible

0 1,000

kilomètres